

Le ministre veut imposer une 2^{ème} heure supplémentaire pour accompagner ses suppressions de postes

Le SNFOEP n'accepte pas

Le ministre a décidé de présenter aux organisations syndicales un projet de décret qui impose une deuxième heure supplémentaire annuelle (HSA) « non refusable par les enseignants du second degré » à compter du 1^{er} septembre 2019. Ce texte sera soumis pour avis au Comité Technique Ministériel du 30 janvier. Le 17 janvier, le ministère convoque une multilatérale du public pour examiner ce projet : FO en demandera le retrait.

Pour le ministre, cette mesure permet d'augmenter le pouvoir d'achat des enseignants (sic). Il ne s'agit pas d'augmenter le pouvoir d'achat, il s'agit de compenser les suppressions de postes, d'augmenter le nombre de divisions – et donc d'élèves – par professeur. Et on ose nous parler de la prétendue « école de la confiance » ? Et l'année prochaine, si les suppressions de postes se poursuivent, ce sera une 3^e heure supplémentaire obligatoire ?

Personne n'a demandé au ministre une deuxième heure supplémentaire obligatoire, mais par contre **tous exigent que le point d'indice soit débloqué**. C'est le seul dispositif qui permette d'augmenter le montant des retraites. C'est la revendication exprimée par les personnels.

C'est une mesure d'urgence pour Force Ouvrière à laquelle le gouvernement s'oppose farouchement. Mais par contre, cela ne l'a pas empêché de confirmer l'augmentation de la retenue pour les complémentaires au 1^{er} janvier 2019. Concrètement, cela signifie encore des euros en moins chaque mois.

Face à la mobilisation des « gilets jaunes », le gouvernement a été contraint d'augmenter de 300 euros le salaire des policiers. Il doit répondre à l'exigence de tous les salariés du public et du privé qui n'en peuvent plus : **augmentation générale des salaires, augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires**.

Imposer une deuxième HSA à tous les enseignants du second degré est encore une attaque du ministre, au compte



du Président de la République et du gouvernement, alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les établissements et que les missions exigées des personnels sont démultipliées en application du décret Hamon du 20 août 2014 (et transposé au privé en juillet 2015), de la nouvelle circulaire sur le rôle des professeurs principaux, de l'évaluation-PPCR – que FO a refusés.

Pour Force Ouvrière, le projet de décret du ministre est inacceptable, elle votera contre au Comité Technique Ministériel du 30 janvier.

Le SNFOEP, avec la FNEC FP-FO, appelle tous les personnels à se réunir partout en assemblées générales, en heures d'information syndicale, dans les collèges, les lycées, pour prendre position et décider des moyens pour obtenir satisfaction sur leurs revendications, y compris par la grève :

- ▶ **Augmentation immédiate du point d'indice**
- ▶ **Retrait du projet de décret imposant une deuxième HSA**
- ▶ **Abrogation des réformes du baccalauréat, du lycée, de la loi ORE et de Parcoursup**
- ▶ **Création de postes statutaires pour diminuer les effectifs par classe**